



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

ressources

Question écrite n° 71411

Texte de la question

M. Daniel Boisserie attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, sur le retard conséquent du paiement aux pharmaciens des consultations d'éducation thérapeutique. Les professionnels connaissent une mutation de leur métier conduisant à un rééquilibrage entre la vente de médicaments d'une part et le conseil aux patients d'autre part. Depuis 2012, ils reçoivent des patients devant suivre des traitements lourds afin de leur présenter les protocoles, de répondre à leurs questions, de surveiller l'évolution de leur pathologie. Or les caisses primaires d'assurance-maladie versent les honoraires seulement une année après les actes, ce qui conduit à un décalage de trésorerie important pour les pharmaciens. De plus, d'autres régimes de sécurité sociale (régime social des indépendants, mutualité sociale agricole) présentent un retard de paiement supérieur à une année. Il lui demande donc quelles mesures elle pourrait prendre pour établir un échéancier de paiement raisonnable.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Boisserie](#)

Circonscription : Haute-Vienne (2^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71411

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 décembre 2014](#), page 10405

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)